FICHE PRATIQUE · VISIBILITÉ

CRÉER SA SIGNATURE VISUELLE À VÉLO

Feux + point haut + mouvement + rétroréflexion

Associer plusieurs repères aide les autres usagers à identifier plus facilement un cycliste, de l'avant, de l'arrière ou des côtés.

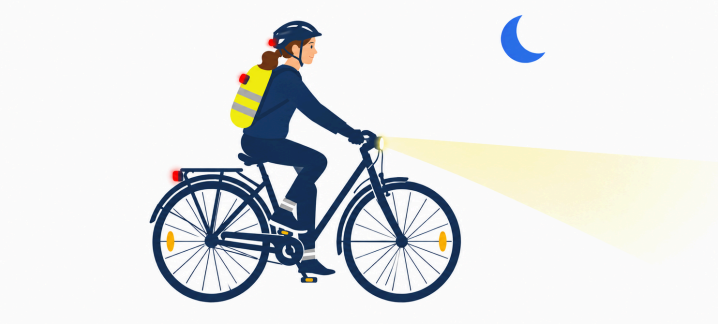

1 DES FEUX POUR ÊTRE VU

OBLIGATOIRE

Obligatoires la nuit ou par visibilité insuffisante. Arrière : feu rouge non clignotant. Avant : feu blanc ou jaune, non éblouissant.



Feu blanc ou jaune à l'avant



Feu rouge non clignotant à l'arrière

2 UN POINT HAUT

EN PLUS

Un feu rouge non clignotant sur le sac ou le casque complète le feu arrière du vélo. Il ne le remplace jamais.



Feu porté sur le casque ou le sac

3 DU MOUVEMENT

EN PLUS

Des bandes rétroréfléchissantes aux chevilles et aux genoux soulignent le pédalage : le mouvement aide à reconnaître un cycliste.



Bandes aux chevilles et aux genoux

4 ÊTRE VU DE CÔTÉ

OBLIGATOIRE

Catadioptres orange sur les côtés et aux pédales. Les pneus munis de dispositifs rétroréfléchissants homologués dispensent des catadioptres latéraux.



Catadioptres orange latéraux



Pneu à bande rétroréfléchissante



Catadioptre de pédale

5 DE LA RÉTRORÉFLEXION

EN PLUS

La rétroréflexion renvoie la lumière vers sa source, notamment les phares. Le fluorescent est surtout utile de jour.





Matériau rétroréfléchissant : il renvoie la lumière vers les phares.

Feux du vélo obligatoires la nuit ou par visibilité insuffisante.

Feu sur le sac ou le casque, bandes réfléchissantes : des compléments, jamais des remplacements.

Obligations : Code de la route, art. R313-4, R313-5, R313-18 à R313-20 et R431-1-1. Explications, sources et liens au verso.

FICHE PRATIQUE · VISIBILITÉ

COMPRENDRE ET APPLIQUER

Signature visuelle à vélo : pourquoi ça marche, ce que dit la règle, où vérifier.

POURQUOI COMBINER LES REPÈRES ?

Feux, point haut, mouvement et éléments rétroréfléchissants se complètent : chacun aide à repérer et à reconnaître un cycliste dans des situations différentes, de l'avant, de l'arrière ou des côtés.

DE JOUR

Les couleurs fluorescentes (jaune, orange, rouge) aident à repérer un cycliste de jour. Portez une veste ou un gilet fluorescent sur le haut du corps.

DE NUIT

Éclairés par les phares, des éléments rétroréfléchissants aux chevilles et aux genoux soulignent le mouvement du pédalage et aident à reconnaître un cycliste.



Bandes rétroréfléchissantes aux chevilles et aux genoux

RÉGLEMENTATION ET BONS RÉFLEXES

1. Feu avant blanc ou jaune non éblouissant et feu arrière rouge non clignotant : obligatoires la nuit ou par visibilité insuffisante.
2. Feu rouge non clignotant sur le casque ou le sac : autorisé en complément des feux du vélo, jamais à leur place.
3. Hors agglomération, la nuit ou par visibilité insuffisante : gilet de haute visibilité obligatoire pour le conducteur et le passager.
4. Catadioptres obligatoires : avant blanc, arrière rouge, latéraux orange et sur les pédales. Des pneus à dispositifs rétroréfléchissants homologués dispensent des catadioptres latéraux.
5. Même bien équipé : adaptez votre vitesse, votre position sur la chaussée et anticipez.



CES REPÈRES NE GARANTISSENT PAS D'ÊTRE VU.

Adaptez votre conduite, votre vitesse et votre positionnement.

SOURCES ET LIENS

Code de la route, art. R313-1 à R313-32-1 : éclairage et signalisation (dont R313-4, R313-5, R313-18 à R313-20)

Code de la route, art. R431-1 à R431-12 : casque et gilet de haute visibilité (dont R431-1-1)

Service-Public : équipements obligatoires à vélo

Wood et al. (2012) : visibilité nocturne des cyclistes

FUB : choisir son éclairage

Revue Cochrane CD003438 : aides à la visibilité des piétons et des cyclistes

Sources consultées en octobre 2026. Les études portent sur la détection et la reconnaissance dans des conditions données : elles ne prouvent pas une réduction des accidents.